

## REUNION DU 23 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le 23 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude, Maire.

Date de convocation : 14 avril 2015

Présents : Mmes et Ms., BARANGER Fabrice, BONNEAU Christine, FERRE Béatrice, GABILLY Alain, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GOURÇON Jean-Marc, GUERINEAU Corinne, LOUME Nathalie, LUSSIEZ Sonia, MAGNERON Sébastien, MARTIN François, MOINARD Christophe, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude, THIOU Sylviane et TROUVE Virginie.

Excusée : Madame MASSETEAU Cécile.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Monsieur ROULLEAU Claude ouvre la séance en sa qualité de Maire et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 26 mars 2015. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

### ORDRE DU JOUR

#### ➤ **Urbanisme**

201504-01	Etude complémentaire des zones inondables – La Lougnolle.
-----------	---

#### ➤ **Marchés publics**

201504-02	Agrandissement des écoles – avenants.
-----------	---------------------------------------

#### ➤ **Centre des adolescents**

201504-03	Tarifs – Camp adolescents – été 2015.
-----------	---------------------------------------

#### ➤ **Domanialité**

201504-04	Loyer – mise à disposition d'un local.
-----------	--

#### ➤ **Garderie**

201504-05	Définition du règlement de garderie.
-----------	--------------------------------------

#### ➤ **Budget**

201504-06	Subvention – Cabarecq.
-----------	------------------------

201504-07	Acquisition de matériels – restaurant scolaire.
-----------	---

201504-08	Centre socio-éducatif – mission S.P.S..
-----------	---

#### ➤ **Culture**

201504-09	Nuits Romanes.
-----------	----------------

#### ➤ **Ressources humaines**

201504-10	Augmentation du temps de travail – garderie municipale.
-----------	---

#### ➤ **Travaux**

201504-11	Effacement de réseaux – rues des écoles, du pont picard et du château – réseaux téléphoniques.
-----------	--

201504-12	Echange de parties de parcelles – rue des écoles.
-----------	---

## **D201504-01 ETUDE COMPLEMENTAIRE DES ZONES INONDABLES – LA LOUGNOLLE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle que par délibération n°2014102-04 du 23 octobre 2014, le Conseil Municipal avait accepté la réalisation d'une étude complémentaire relative à la caractérisation de l'aléa inondation sur la Lougnolle par le cabinet d'études ARTELIA.

Monsieur MARTIN François présente les conclusions et la cartographie de cette étude complémentaire.

Monsieur le Maire propose de valider cette étude qui s'inscrit dans le cadre de la réalisation du P.L.U...

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent les conclusions de l'étude relative à la caractérisation de l'aléa inondation sur la Lougnolle réalisée par le cabinet ARTELIA.

## **D201504-02 AGRANDISSEMENT DES ECOLES - AVENANTS**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François informe les membres du Conseil de l'avancement des travaux d'agrandissement aux écoles. Il présente les avenants relatifs à :

- Lot n°03 – POUGNAND – travaux en moins values (suppression du renfort local vélos) : - 687.88 euros H.T.,
- Lot n°05 – SABOURAULT – travaux en plus values (vide seau, alimentation vidoir et évacuation) : + 404.82 euros H.T.,
- Lot n°06 – ETANCHEITE DU SUD-OUEST – travaux en plus values et moins values (supports métalliques sanitaires) : + 180 euros H.T.,

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter l'ensemble des avenants ainsi présentés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent ;

## **D201504-03 TARIFS – CAMP DES ADOLESCENTS – ETE 2015**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BONNEAU Christine.

Madame BONNEAU Christine présente aux membres du Conseil le projet de mise en place d'un camp pour les adolescents à la Grière du 6 juillet au 10 juillet 2015. Elle informe les membres du Conseil que ce camp s'adresse à douze adolescents.

Madame BONNEAU Christine précise que le prix de revient pour ce camp s'élève à 210.10 euros par enfant.

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs pour ce camp.

A l'unanimité, les membres du Conseil :

- acceptent le projet de camp du Centre des Adolescents cet été 2015 à la Grière,
- décident d'appliquer les tarifs suivants :

Camp adolescents 2015	Tarif
Adolescents commune	175 €
Adolescents Hors commune	210 €

#### **D201504-04 LOYER – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL**

Monsieur le Maire rappelle que La Poste a sollicité la Commune pour la mise à disposition d'une partie du local du centre de loisirs, à proximité des archives, pour le stockage de vélos électriques nécessaires à la distribution du courrier.

Monsieur le Maire, compte tenu du fait qu'une seule partie de ce local serait affectée aux services de La Poste, propose une mise à disposition à titre gratuit. Il propose par la suite, lorsque le centre de loisirs disposera de l'espace du centre socio-éducatif et de loisirs et lorsque l'ensemble du local pourra être affecté aux services de La Poste, de réfléchir à la détermination d'un nouveau loyer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le principe de la mise à disposition à titre gratuit d'une partie du local du centre de loisirs, à proximité des archives, auprès des services de La Poste à compter du mois de mai 2015,
- décide que lorsque l'ensemble du local pourra être affecté aux services de La Poste, de réfléchir à la détermination d'un nouveau loyer,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal à signer tout document afférent.

#### **D201504-05 DEFINITION DU REGLEMENT DE GARDERIE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BONNEAU Christine.

Madame BONNEAU Christine présente aux membres du Conseil le projet de règlement intérieur de la garderie.

Monsieur BARANGER Fabrice précise que les goûters des enfants participant à la garderie sont fournis par les parents et propose de le mentionner à l'article 6.

Madame BONNEAU Christine propose, au titre de l'article 5 du projet de règlement, de définir une pénalité financière après dépassement de trois retards dans l'année scolaire.

Monsieur GABILLY Alain évoque que trois retards dans l'année scolaire sont trop importants avant d'envisager une pénalité financière.

Monsieur GONNORD Pascal précise qu'il convient de prévoir une pénalité financière dissuasive.

Madame FERRE Béatrice propose de prévoir une exclusion temporaire après trois retards dans l'année scolaire.

Madame BONNEAU Christine évoque que l'exclusion temporaire revient à sanctionner les enfants et propose davantage de définir une pénalité financière de 10 euros.

A l'unanimité, les membres du Conseil :

- acceptent les dispositions du projet de règlement intérieur de la garderie municipale,
- décide d'instituer une pénalité financière de 10 euros pour tout nouveau retard suite à trois retards constatés dans l'année scolaire ayant donné lieu à un avertissement,

#### **D201504-06 SUBVENTION - CABARECQ**

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré avec Messieurs GOURÇON Jean-Marc et GONNORD Pascal les membres du bureau de l'association Cabarecq.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc précise que cette nouvelle association réitère le projet de spectacle en 2015 sous une forme juridique associative composée de trois membres.

Il évoque que le projet de cabaret, construit sur la base d'une histoire, sera organisé le 16-17 octobre 2015 dans la salle polyvalente équipée des gradins.

Monsieur GONNORD Pascal précise que l'organisation de ce spectacle implique en amont que la salle polyvalente soit bloquée durant la semaine entière du 12 octobre au 19 octobre.

Monsieur MOINARD Christophe rappelle que ce spectacle comprend pour cette année 2015 deux représentations.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de démarrage de 700 euros pour le projet de Cabarecq.

Monsieur GABILLY Alain soulève la question du montant de la subvention comparativement aux subventions versées aux nouvelles associations praheccoises par la Commune.

Monsieur le Maire précise que cette subvention serait une subvention de démarrage, liée à un projet culturel d'envergure porté par une association praheccoise, distincte d'une subvention de fonctionnement. En conséquence, à la différence des subventions de fonctionnement allouées tous les ans aux associations dont le siège et l'activité se situent sur le territoire de la Commune, cette subvention ne serait pas renouvelée d'une année à l'autre.

Après discussions, à l'unanimité, les membres du Conseil décident d'allouer une subvention de démarrage relative au projet de Cabarecq de 700 euros à l'association Cabarecq.

#### **D201504-07 ACQUISITION DE MATERIELS – CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BONNEAU Christine.

Madame BONNEAU Christine présente aux membres du Conseil le projet d'acquisition d'un chariot vaisselle en inox pour le restaurant scolaire afin de faciliter les gestes et postures du personnel de cantine.

Le Conseil Municipal accepte le principe d'acquisition d'un chariot vaisselle en inox pour le restaurant scolaire pour une estimation de 510 euros et charge Monsieur le Maire ou l'Adjoint déléguée, Madame BONNEAU Christine, de signer tout document afférent.

#### **D201504-08 CENTRE SOCIO-EDUCATIF – MISSION S.P.S.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente aux membres du Conseil, le projet de réalisation d'une mission S.P.S. dans le cadre du projet d'aménagement du centre socio-éducatif et de loisirs.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de retenir l'offre de SOCOTEC pour un montant de 4 980 euros H.T. dans le cadre de la mission S.P.S. de l'aménagement du centre socio-éducatif et de loisirs.

Monsieur MARTIN François informe les membres du Conseil que le dossier des travaux d'aménagement est actuellement en cours de consultation auprès des entreprises avec une date de remise des candidatures et offres le lundi 8 juin 2015. Les travaux pourraient être engagés en septembre 2015 pour une durée prévisionnelle d'un an et demie.

Le Conseil prend acte de ces informations.

#### **D201504-09 NUITS ROMANES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc précise qu'une réunion des associations prahecquoises a été organisée le 21 avril au titre des Nuits Romanes. Dix-huit associations ont ainsi été représentées.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc évoque les points qui ont été discutés lors de cette réunion tels que :

- Groupes de travail : Lors de cette réunion a été évoquée la possibilité de constituer des groupes de travail animés par un membre du comité de pilotage des Nuits Romanes de la Municipalité et dédiés à un domaine spécifique (Ex : Stationnement, temps convivial, etc).
- Bénévoles : Il a été proposé aux associations de soumettre trois bénévoles pour participer à l'organisation de la Nuit Romane à Prahecq.
- Temps convivial : Compte tenu de l'horaire du spectacle (21 heures 30), le temps convivial aura lieu avant le spectacle. Des produits locaux seront proposés.

Il évoque en outre que le 24 avril 2015, il rencontrera le délégué de la Région Poitou-Charentes en charge de déterminer les modalités d'organisation de ce spectacle. Ces modalités arrêtés permettront d'avancer avec l'ensemble des bénévoles et le groupe de pilotage sur ce projet.

Le Conseil prend acte de ces informations.

## **D201504-10 AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL – GARDERIE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire précise que compte tenu de la décision du Conseil Municipal d'augmenter de 15 minutes le temps d'ouverture de la garderie du soir aux écoles maternelle et élémentaire, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des emplois correspondants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après avis favorables du Comité Technique en date du 14 avril 2015, de modifier le temps de travail des emplois à temps non complet suivants comme suit :

- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe – agent de garderie : Passage de 19.25 heures annualisées à 20.59 heures annualisées ;
- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe – agent de garderie : Passage de 13.66 heures annualisées à 14.44 heures annualisées ;
- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe – agent de cantine et de garderie : Passage de 24.55 heures annualisées à 25.71 heures annualisées ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu les avis favorables du Comité Technique en date du 14 avril 2015,

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire relative aux augmentations du temps de travail précitées,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **D201504-11 EFFACEMENT DES RESEAUX – RUES DES ECOLES, DU PONT PICARD ET DU CHATEAU – RESEAUX TELEPHONIQUES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente aux membres du Conseil la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité. Il rappelle que l'opération d'effacement des réseaux téléphoniques, hors tranchée, est prise en charge à 82% par Orange tandis que la Commune participe à hauteur des 18% restants.

Monsieur le Maire présente le détail des travaux de câblage (main d'œuvre et matériel) s'élevant à 5 679 euros H.T. présenté par Orange. Compte tenu de la participation de la Commune à hauteur de 18%, il est proposé d'accepter le devis d'Orange prévoyant une participation de la Commune à hauteur de 1 022 euros H.T. pour les travaux de câblage des réseaux téléphoniques (hors tranchée à la charge de la Commune).

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent la participation de la Commune pour 1 022 euros H.T. aux travaux de câblage des réseaux téléphoniques réalisés par Orange dans le cadre de l'enfouissement des réseaux rues des écoles, du Pont Picard et du château.

## **D201504-12 ECHANGE DE PARTIES DE PARCELLES – RUE DES ECOLES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François

Monsieur MARTIN François présente aux membres du Conseil le projet d'échange d'une petite partie de la parcelle AK 0059, future propriété communale, avec une petite partie de la parcelle AK 0058, située au carrefour de la rue des écoles et de la rue du Pont Picard. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la rue des écoles et de la rue du Pont Picard.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent le projet d'échange de parcelles ci-dessus présenté et charge Monsieur le Maire ou les adjoints délégués, Monsieur MARTIN François, à définir les modalités d'échange des parcelles avec le propriétaire et Monsieur GONNORD Pascal à signer les actes notariés afférents.

### **INFORMATIONS**

Monsieur GOURÇON Jean-Marc évoque qu'il a participé à une réunion relative au comité de lecture des bibliothèques du territoire de la C.A.N..

Monsieur le Maire rappelle que ce projet n'implique en aucun cas un transfert de la compétence « bibliothèque » à la C.A.N. mais un projet d'échanges.

Le Conseil prend acte de ces informations.

Délibération n°1 à n°12 Fin de séance : 22 heures 00.
--